Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_0011-DE

Délibération n° 2026.011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_0011-DE

Fougères Agglomération **2026.011**

2026.011 - Eau et Assainissement – Assainissement – Convention d'entretien des espaces verts dans le cadre de la compétence assainissement collectif – Années 2026 - 2028

Depuis le 1er janvier 2026, Fougères Agglomération exerce la compétence Assainissement collectif sur la commune de Mellé, et en assure l'organisation, l'exploitation et les investissements.

La commune de Mellé souhaite pouvoir continuer à assurer l'entretien des espaces verts sur le site de la station d'épuration de la Commune de Mellé, à l'exception du faucardage des roseaux.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention 2026-2028 précisant la nature des missions confiées par Fougères Agglomération à la commune de Mellé.

Fougères Agglomération confie à la commune de Mellé, qui l'accepte, la réalisation des activités suivantes par les agents communaux en charge des services techniques, sur le site de la station d'épuration de Mellé (parcelles ZH 124, ZH 125, ZH 134) :

- Entretien de la pelouse,
- Entretien du bois de la saulaie,
- Entretien de la ruche communale située dans le périmètre de la station d'épuration

En contrepartie de ce service, la commune de Mellé est autorisée par Fougères Agglomération :

- A utiliser le robinet d'eau situé dans le périmètre de la station d'épuration
- A disposer d'une ruche communale située dans le périmètre de la station d'épuration
- A utiliser les copeaux et autres produits de coupe issus de l'entretien du bois de la Saulaie

Fougères Agglomération prend à sa charge le faucardage annuel des roseaux ainsi que la dératisation.

Durant l'exercice de ces missions, les agents en charge des services techniques restent des agents employés par la commune de Mellé. Ils utilisent les équipements, matériels de travail et véhicules fournis par la commune de Mellé.

Vu le projet de convention ci-annexée,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention d'entretien des espaces verts sur le site de la station d'épuration de la Commune de Mellé, ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU